

## Hypothèque sur un chemin de fer.

La compagnie des *tramways lausannois* sollicite l'autorisation d'hypothéquer en premier rang son réseau de tramways consistant en 14<sup>378</sup> km. de lignes, avec l'installation électrique, ainsi que le matériel roulant, les remises des wagons, le dépôt et le bâtiment en construction du dépôt de Prélaz.

Cette hypothèque a pour but de garantir un emprunt de 2,000,000 de francs, destiné à rembourser les emprunts A, B et C<sup>o</sup> des années 1896, 1897 et 1898 au montant total de 1,000,000 et à créer le capital de construction pour les nouvelles lignes concessionnées par arrêté fédéral du 20 décembre 1901. En tant qu'il s'agit des lignes de tramway, l'hypothèque ne grève que la superstructure et non pas le corps de voie sur lequel reposent les lignes.

Conformément aux prescriptions légales, la présente demande en constitution d'hypothèque est portée à la connaissance des intéressés, auxquels un délai *expirant le 12 mai 1902* est fixé pour faire éventuellement *opposition*, par écrit, entre les mains du Conseil fédéral.

Berne, le 24 avril 1902. [2.]

*Au nom du Conseil fédéral.*

Chancellerie fédérale.

## Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places,  
annonces et insertions.

### I. Travaux.

Selon décision du Conseil fédéral, un concours est ouvert parmi les artistes suisses pour l'achèvement des travaux décoratifs en mosaïque des panneaux de la façade située du côté de la cour du Musée national, à Zurich.

Délai pour la livraison des projets : 1<sup>er</sup> janvier 1903.

Le programme et ses annexes sont tenus à la disposition des intéressés par le département soussigné.

Berne, le 10 avril 1902. [3..].

*Département fédéral de l'Intérieur.*

Les travaux de terrassement, maçonnerie, pierre de taille, canalisation, charpenterie, couverture, ferblanterie, menuiserie, serrurerie, vitrerie et pavage pour une annexe aux ateliers des tourneurs de la fabrique de munitions, à Thoune, sont mis au concours.

Les plans, les conditions et les formulaires de soumission sont déposés au bureau du conducteur des travaux, à Thoune, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée, sous enveloppe fermée, affranchie et portant la suscription : *Offre pour annexe aux ateliers des tourneurs à Thoune*, d'ici au 9 mai prochain inclusivement.

Berne, le 26 avril 1902. [2.].

*Direction  
des constructions fédérales.*

Les travaux de terrassement, maçonnerie, charpenterie, couverture en ciment lisse, serrurerie, menuiserie et vitrerie pour la construction :

1. d'un hangar servant de dépôt pour les matériaux de la station d'essais de matériaux de construction, à Zurich ;
  2. d'un magasin à matières brutes (acides, etc.) dans la cour du bâtiment de chimie de l'école polytechnique, à Zurich,
- sont mis au concours.

Les plans, les conditions et les formulaires de soumission sont déposés au bureau du conducteur des travaux, Clausiusstrasse, n° 6, à Zurich, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée, sous enveloppe fermée, affranchie et portant la suscription: *Offre pour deux hangars à Zurich, d'ici au 12 mai prochain inclusivement.*

Berne, le 23 avril 1902. [2.].

*Direction  
des constructions fédérales.*

---

## II. Fournitures.

### Chemins de fer fédéraux.

#### Concours pour le service de publicité des chemins de fer fédéraux.

La direction générale des chemins de fer fédéraux a l'intention d'unifier, à partir de l'année 1903, le service de publicité en faveur du développement du mouvement des étrangers sur son réseau et dans toute la Suisse, et de confier ce service à un entrepreneur ou à un groupe d'entrepreneurs.

Elle invite en conséquence tous ceux qui sont disposés à se charger de ce service à lui faire, d'ici au 30 juin prochain, des offres accompagnées d'un programme détaillé de l'organisation du service, des moyens de réclame, de leur distribution, etc.; ces offres doivent mentionner les conditions pour un service complet ou seulement pour certaines branches.

A titre de renseignement, nous ajoutons que la publicité devrait s'étendre à tous les Etats européens fournissant un certain mouvement d'étrangers vers la Suisse, ainsi qu'à l'Amérique du nord.

Nous faisons en outre remarquer que nous désirons distraire du service en question la publicité payante (affichage dans les gares, etc.).

Il nous serait agréable de recevoir des renseignements sur l'activité déployée jusqu'ici dans le domaine de la publicité par les postulants et sur les résultats obtenus.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au chef de notre département commercial.

Berne, le 2 avril 1902.

*Direction générale  
des chemins de fer fédéraux.*

---

### III. Avis de concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

---

#### Chancellerie fédérale.

Place vacante : huissier.

Conditions d'admission : bonne instruction ordinaire; connaissance des langues allemande et française.

Traitement : 2000 à 3200 francs.

Délai d'inscription : 17 mai 1902. [3].

S'adresser à la *chancellerie fédérale*, à Berne.

Observation. En cas de promotion, une place d'aide-huissier est aussi mise au concours par la présente (traitement jusqu'à 2500 francs).

---

#### Département politique.

##### *Légations.*

Place vacante : secrétaire de chancellerie à la légation de Suisse à Berlin.

Conditions d'admission : connaissance de l'allemand et du français; être au courant des travaux de chancellerie.

Traitement : 4000 à 6000 francs.

Délai d'inscription : jusqu'au 15 mai 1902. [2].

S'adresser au *Département politique*.

---

**Département militaire.****Bureau fédéral du génie.***Section des fortifications.***Place vacante :** ingénieur.**Conditions d'admission :** bonnes études et pratique de ces travaux.**Traitement :** 4000 à 5500 francs.**Entrée en service :** aussitôt que possible.**Délai d'inscription :** 15 mai 1902. [2.].**S'adresser** par écrit à la *section des fortifications du bureau fédéral du génie, à Berne*, avec envoi de certificats et de références.**Observations.** La durée de l'engagement est prévue jusqu'au 31 mars 1903.**Département des Finances et des Douanes.****Administration des douanes.****Place vacante :** secrétaire de chancellerie à la direction d'arrondissement à Genève.**Conditions d'admission :** connaissance du service des douanes, du français et de l'allemand.**Traitement :** 3500 à 4500 francs.**Délai d'inscription :** 10 mai 1902. [2.].**S'adresser** à la *direction des douanes à Genève.**Corps des garde-frontière.***Place vacante :** officier dans le VI<sup>me</sup> arrondissement (Genève).**Conditions d'admission :** grade d'officier dans l'armée suisse (élite); connaissance du français et de l'allemand, et bonne culture générale.**Traitement :** 3000 à 4000 francs.**Délai d'inscription :** 17 mai 1902. [3.].**S'adresser** à la *direction des douanes, à Genève.***Observation.** Les offres de service doivent être rédigées dans les deux langues et accompagnées de certificats sur les occupations précédentes du candidat, d'un acte de mœurs et d'un certificat médical.

## Département des Postes et des Chemins de fer.

### Administration des postes.

*Direction générale.*

*Inspectorat des courses. -- Bureau du train.*

**Place vacante :** inspecteur du train.

**Conditions d'admission :** études techniques et pratiques des machines, être au courant de la correspondance administrative, connaissance des langues allemande et française.

**Traitement :** 4000 à 5400 francs.

**Délai d'inscription :** 6 mai 1902. [2..]

**S'adresser** à la *direction générale des postes, à Berne.*

*Dans les arrondissements.*

1. Facteur postal et chargeur aux Diablerets (Vaud). S'adresser, d'ici au 13 mai 1902, à la direction des postes à Lausanne.
2. Chef de service au bureau principal des postes à Berne.
3. Deux commis de poste à Berne.
4. Buraliste postal à St-Beatenberg-village (Berne).
5. Facteur postal au Locle. S'adresser, d'ici au 13 mai 1902, à la direction des postes à Neuchâtel.
6. Facteur de lettres et de messageries à Rheinfelden. S'adresser, d'ici au 13 mai 1902, à la direction des postes à Aarau.
7. Garçon de bureau, chargeur et leveur de boîtes à Lucerne. S'adresser, d'ici au 13 mai 1902, à la direction des postes à Lucerne.
8. Chef de bureau au bureau principal des postes à Zurich.
9. Commis de poste à Zurich.
10. Buraliste postal à Hittnau (Zurich).
11. Chargeur, garçon de bureau et leveur de boîtes à Zurich.
12. Chargeur, garçon de bureau et leveur de boîtes à Schaffhouse.
11. Facteur postal à Altstädten (St-Gall). S'adresser, d'ici au 13 mai 1902, à la direction des postes à St-Gall.

S'adresser, d'ici au 13 mai 1902, à la direction des postes à Berne.

S'adresser, d'ici au 13 mai 1902, à la direction des postes à Zurich.

1. Commis de poste à Payerne. S'adresser, d'ici au 6 mai 1902, à la direction des postes à Lausanne.
  2. Administrateur postal à Granges (Soleure)
  3. Administrateur postal à Balsthal.
  4. Chargeur au bureau des postes à Balsthal.
- } S'adresser, d'ici au 6  
mai 1902, à la direction  
des postes à Bâle
5. Chef de service au bureau des postes à Winterthour. S'adresser, d'ici au 6 mai 1902, à la direction des postes à Zurich.
  6. Trois chargeurs au bureau des postes à Buchs-gare. S'adresser, d'ici au 6 mai 1902, à la direction des postes à St-Gall.

### Administration des télégraphes.

1. Chef de service au bureau des télégraphes à Lucerne. S'adresser, d'ici au 13 mai 1902, à l'inspection des télégraphes à Olten.
- 
1. Télégraphiste à Gingins (Vaud). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 6 mai 1902, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.
  2. Facteur au bureau des télégraphes à Montreux. Traitement annuel 1200 francs. S'adresser, d'ici au 6 mai 1902, au chef du bureau des télégraphes à Montreux.

### *Chemins de fer fédéraux.*

*Direction générale (Berne).*

**Place vacante : traducteur français.**

**Traitement :** 3500 à 5000 francs.

**Conditions d'admission :** culture juridique.

**Délai d'inscription :** 15 mai 1902. [3..].

**S'adresser** par écrit à la *direction générale des chemins de fer fédéraux*, à Berne.

**Entrée en fonctions :** 1<sup>er</sup> juillet 1902.

## Etat des trains ayant circulé pendant le mois de février 1902 sur les chemins de fer suisses et des retards qu'ils ont subis.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	
Désignation des lignes	Longueur moyenne des lignes en exploitation Kilomètres	Dont à double voie	Total des trains expédiés						Nombre total parcouru de		Des kilomètres de trains appartenant aux trains réguliers de voyageurs et aux trains réguliers de marchandises avec service de voyageurs	A un kilomètre exploité correspondant kilomètres d'essieux	Retards à l'arrivée à la gare destinataire:						Cause des retards							Nombre pour cent		Nombre des coïncidences manquées
			Trains prévus à l'horaire comme réguliers			Trains facultatifs et extraordinaires			Kilomètres de trains	Kilomètres d'essieux			Trains de voyageurs avec 10 minutes et plus de retard			Trains de marchandises avec service de voyageurs avec 15 min. et plus de retard			Sur la propre ligne					des trains réguliers ayant subi des retards suivant colonnes 22 et 23, comparé au nombre total des trains	au mois correspondant de l'année précédente			
			Trains de voyageurs	Trains de marchandises avec service de voyageurs	Trains de marchandises sans service de voyageurs	Trains de voyageurs	Trains de marchandises avec service de voyageurs	Trains de marchandises sans service de voyageurs					Nombre	Retard moyen	Retard le plus fort	Nombre	Retard moyen	Retard le plus fort	Par d'autres entreprises	Ensuite d'accidents et d'influences atmosphériques	Ensuite d'avaries au matériel roulant	Par les services des gares et du mouvement	Total			Total au mois correspondant de l'année précédente		
			Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes			Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes				
<b>1. Lignes à voie normale.</b>																												
Chemins de fer fédéraux <sup>1)</sup> . . . . .	1220	259	13 462	2360	4 739	4	—	873	829 420	21 825 411	638 655	17 881	77	14	47	12	20	30	23	6	2	58	66	28	0,88	0,19	38	
Jura-Simplon <sup>2)</sup> . . . . .	1117	132	7 024	1072	3 096	—	—	573	602 618	15 566 934	454 792	13 936	55	23	172	12	27	70	12	15	1	39	55	98	0,49	1,94	27	
Union <sup>3)</sup> . . . . .	310	9	2 616	788	420	1	—	250	174 049	4 045 975	151 976	13 052	8	15	32	4	23	27	7	—	—	5	5	10	0,15	0,80	4	
Gothard . . . . .	290	122	1 880	300	872	2	—	257	231 178	6 661 166	155 440	22 970	14	17	27	—	—	—	11	1	1	1	3	13	0,09	0,56	3	
Tœssthal <sup>4)</sup> . . . . .	66	—	564	136	96	—	—	—	24 100	216 267	22 372	3 277	2	15	16	—	—	—	—	—	—	2	2	1	0,29	0,24	1	
Lac de Thoune <sup>5)</sup> . . . . .	55	—	616	84	72	—	—	7	16 417	208 477	14 812	3 790	8	14	19	1	18	18	5	—	—	4	4	—	0,57	—	—	
Sud-Est . . . . .	50	—	980	—	—	—	—	28	15 919	118 834	15 652	2 377	8	12	13	—	—	—	7	—	—	1	1	16	0,10	1,83	—	
Seethal . . . . .	50	—	476	56	144	4	—	3	17 472	176 735	14 924	3 535	1	10	10	—	—	—	1	—	—	—	—	6	—	0,56	—	
Emmenthal . . . . .	43	—	448	112	144	2	—	16	14 532	218 122	12 040	5 073	4	29	75	—	—	—	2	—	—	2	2	3	0,86	0,53	—	
Berne-Neuchâtel . . . . .	43	—	392	—	48	—	—	—	18 920	213 846	16 856	4 973	2	15	20	—	—	—	1	—	—	1	1	—	0,25	—	—	
Langenthal-Houtwil-Wolhouse . . . . .	41	—	402	224	—	—	—	1	12 445	149 114	12 430	3 637	3	13	16	—	—	—	2	—	—	1	1	8	0,16	1,30	—	
Berthoud-Thoune . . . . .	41	—	352	—	94	5	—	18	17 877	150 786	17 090	3 678	8	17	39	—	—	—	1	3	1	3	7	1	1,14	—	6	
Jura Neuchâtelois . . . . .	38	2	620	308	96	—	—	5	23 758	292 603	20 728	7 700	2	15	19	—	—	—	1	1	—	—	1	6	—	0,54	—	
Gurbethal . . . . .	20	—	224	56	—	—	—	—	5 600	47 964	5 600	2 398	1	19	19	—	—	—	—	—	—	1	1	—	0,86	—	—	
Sihlthal . . . . .	19	—	456	—	96	—	—	6	8 460	66 826	7 536	3 517	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ensingen-Balsthal . . . . .	5	—	408	96	—	—	—	—	2 520	14 703	2 520	2 941	1	10	10	1	21	21	2	—	—	—	—	—	—	—	—	
Orbe-Chavornay . . . . .	4	—	502	—	72	38	—	6	2 472	4 944	2 008	1 236	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
<b>2. Lignes à voie étroite.</b>																												
Chemin de fer rhétique . . . . .	92	—	400	104	—	17	—	47	25 806	388 622	24 528	4 224	1	19	19	—	—	—	—	—	—	1	1	1	0,20	0,20	—	
Brunig (J.-S.) . . . . .	43	—	448	48	—	—	—	—	11 072	148 268	11 072	3 448	1	10	10	—	—	—	—	—	—	1	1	1	0,20	0,20	—	
Viège-Zermatt (J.-S.) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Bièra-Apples-Morges et Apples-L'Isle (J.-S.) . . . . .	30	—	360	—	—	—	—	—	5 520	28 698	5 520	957	10	18	36	—	—	—	—	—	5	—	5	10	8	1,39	1,14	—
Saignelégier-Chaux-de-Fonds . . . . .	27	—	168	46	—	2	2	—	4 858	48 366	4 778	1 791	2	58	60	—	—	—	—	—	2	—	—	2	10	—	0,45	3
Appenzell (Winkeln-Appenzell) . . . . .	26	—	604	108	37	—	—	4	9 878	137 978	9 620	5 307	6	12	22	—	—	—	4	—	—	2	2	11	0,38	0,87	—	
Yverdon-Ste-Croix . . . . .	25	—	144	—	—	—	—	—	3 600	24 848	3 600	994	3	11	13	—	—	—	—	—	—	3	3	3	2,08	2,08	—	
Oberland Bernois . . . . .	24	—	288	—	—	2	—	—	3 984	35 024	3 960	1 459	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lausanne-Echallens-Bercher . . . . .	24	—	240	—	—	2	—	—	5 286	60 027	5 256	2 501	2	24	27	—	—	—	1	1	—	—	1	10	—	—	—	
Stansstad-Engelberg . . . . .	23	—	540	—	—	31	—	—	4 539	20 354	4 400	885	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	0,90	—	
Frauenfeld-Wil . . . . .	18	—	288	—	—	2	—	—	4 964	41 694	4 952	2 316	1	20	20	—	—	—	—	1	—	—	1	1	—	—	—	
Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds (J.-N.) . . . . .	17	—	266	—	—	—	—	—	4 444	23 616	4 444	1 372	4	19	25	—	—	—	—	3	—	1	4	20	0,87	3,24	4	
Waldenburg . . . . .	14	—	288	48	—	—	—	—	4 704	38 934	4 704	2 781	3	13	18	—	—	—	—	—	—	1	2	3	1	0,89	—	—
Routier Appenzellois (St-Gall-Gais) . . . . .	14	—	272	—	—	—	2	—	3 836	46 431	3 808	3 317	1	136	136	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	0,87	—	—
Birsighal . . . . .	13	—	902	—	—	73	—	—	9 951	117 256	9 301	9 020	7	30	47	—	—	—	—	7	—	—	7	6	—	—	—	
Neuchâtel-Cortailod-Boudry (J.-N.) . . . . .	11	—	840	—	—	—	—	—	9 240	79 606	9 240	7 237	3	17	30	—	—	—	—	3	—	—	3	—	—	—	—	
Rolle-Gimel . . . . .	11	—	560	—	—	—	21	—	2 635	5 270	2 195	479	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Berne-Mouri-Gumligen-Worb . . . . .	10	—	512	—	—	6	—	—	5 025	41 482	4 967	4 148	2	12	12	—	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	
Allaman-Aubonne-Gimel . . . . .	10	—	1 064	—	—	—	—	8	3 682	7 364	3 644	736	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	
Tramelan-Tavannes . . . . .	9	—	280	—	—	7	—	—	2 583	16 092	2 520	1 788	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Brenets-Locele . . . . .	5	—	464	—	—	—	—	—	2 320	10 020	2 320	2 004	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Totaux et chiffres moyens</b>	<b>3858</b>	<b>524</b>	<b>40 350</b>	<b>5946</b>	<b>10 026</b>	<b>198</b>	<b>2</b>	<b>2125</b>	<b>2 145 684</b>	<b>51 298 657</b>	<b>1 691 260</b>	<b>13 297</b>	<b>240</b>	<b>22</b>	<b>172</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>50</b>	<b>7</b>	<b>133</b>	<b>190</b>	<b>—</b>	<b>0,32</b>	<b>—</b>	<b>87</b>	
<i>Au mois de février 1901</i>	3738	517	38 510	5806	10 040	294	4	1868	2 073 031	48 643 685	1 623 670	13 120	631	20	271	29	31	92	385	84	39	152	275	—	0,48	—	269	

<sup>1)</sup> Y compris les lignes du Bözberg et de Koblenz à Stein, les lignes du Sud-Argovien, de Wohlen à Bremgarten et le raccordement de Bâle.  
<sup>2)</sup> " " les lignes de Bulle à Romont, du Régional du Val-de-Travers, de Fribourg à Morat, de Pont-Brassus et de Porrentruy-Bonfol.  
<sup>3)</sup> " " les lignes de Wald à Ruti et du Toggenbourg.  
<sup>4)</sup> " " la ligne de Urikon à Bauma.  
<sup>5)</sup> " " la ligne de Spliez à Erlenbach et de Spliez à Frootigen.



# Organe de publicité

pour

## les avis en matière de transports et tarifs des chemins de fer et bateaux à vapeur sur territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

---

Annexe à la Feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. 1.

---

N<sup>o</sup> 18

Berne, le 30 avril 1902.

### II. Règlements et classification des marchandises.

#### A. Service suisse.

**307.** ( $\frac{1}{6}$  $\frac{2}{2}$ ) *Prescriptions générales de tarif et classification des marchandises, du 1<sup>er</sup> mars 1901. 1<sup>er</sup> supplément.*

Le 1<sup>er</sup> juin 1902, un 1<sup>er</sup> supplément aux prescriptions générales de tarif et classification des marchandises pour le service interne et direct des chemins de fer suisses, du 1<sup>er</sup> mars 1901, entrera en vigueur. Il contient un certain nombre de modifications et d'adjonctions.

On peut se procurer des exemplaires de ce supplément au prix de 20 cts., auprès des administrations intéressées, soit directement, soit par l'entremise des stations.

Berne, le 24 avril 1902.

Direction du Jura-Simplon.

administration en charge pour 1901 de l'association des chemins de fer suisses.

---

### III. Service des voyageurs et des bagages.

**308.** ( $\frac{1}{6}$  $\frac{2}{2}$ ) *Règlement concernant le transport des indigents indigènes sur les lignes des entreprises de transport suisses, du 1<sup>er</sup> octobre 1899.*

*Modification de l'appendice.*

Dans la nomenclature des autorités et établissements privés de bienfaisance, qui sont autorisés à délivrer des bons de recommandation, il y

a lieu de substituer sous Genève, chiffre 2, les mots: « le Département de l'Intérieur (bureau de l'Assistance publique médicale) à Genève » à ceux de « l'Hospice général à Genève ».

Cette mesure entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1902.

Berne, le 28 avril 1902.

**Direction générale des chemins de fer fédéraux.**

Administration en charge de l'Association des chemins de fer suisses.

---

- 309.** ( $\frac{1.8}{0.2}$ ) *Tarif interne pour le transport des voyageurs, des bagages et des marchandises sur le lac de Hallwil, du 1<sup>er</sup> octobre 1898.* Nouvelle édition.

Une nouvelle édition du tarif précité entrera en vigueur le jour de la réouverture à l'exploitation de la navigation à vapeur sur le lac de Hallwil.

Beinwil, le 26 avril 1902.

**Chef de l'exploitation de la société de navigation à vapeur sur le lac de Hallwil.**

---

- 310.** ( $\frac{1.8}{0.2}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs, des bagages et des colis express en service intérieur du chemin de fer Spiez-Erlenbach, du 16 août 1897.* Nouvelle édition.

Le 1<sup>er</sup> juin 1902, une nouvelle édition du tarif précité entrera en vigueur, annulant et remplaçant le tarif précédent.

Berne, le 17 avril 1902.

**Direction du ch. d. f. du lac de Thoune.**

---

- 311.** ( $\frac{1.8}{0.2}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs, des bagages et des colis express en service intérieur du chemin de fer Erlenbach-Zweisimmen.*

Le tarif précité entrera en vigueur le jour de l'ouverture à l'exploitation de la ligne Erlenbach-Zweisimmen.

Berne, le 17 avril 1902.

**Direction du ch. d. f. du lac de Thoune.**

---

## B. Service avec l'étranger.

### 312. ( $\frac{1}{2}$ ) *Trafic des voyageurs Bavière—Suisse. Perception supplémentaire pour l'utilisation de wagons-lits.*

Dès le 1<sup>er</sup> mai 1902, un wagon-lit sera accouplé au train de nuit circulant entre Zurich et Munich. L'utilisation de ce wagon-lit donne lieu à la perception supplémentaire suivante :

1<sup>re</sup> classe frs. 10. —. II<sup>me</sup> classe frs. 7. 50.

Berne, le 29 avril 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

---

## D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

### 313. ( $\frac{1}{2}$ ) *Tarif alsacien-badois pour le transport de colis express. Ajournement de l'introduction d'une nouvelle édition.*

L'édition d'un supplément I au tarif alsacien-badois pour le transport de colis express du 1<sup>er</sup> juillet 1898, annoncée par notre avis du 27 mars 1902 comme devant paraître le 15 avril suivant, est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

Strasbourg, le 24 avril 1902.

Au nom des administrations intéressées :

Direction générale d. ch. d. f. en Alsace-Lorraine.

---

## IV. Service des marchandises.

### A. Service suisse.

### 314. ( $\frac{1}{2}$ ) *Tarif exceptionnel pour bois en service direct de l'ancien chemin de fer du Nord-Est suisse (y compris le chemin de fer du Bötzenberg), des chemins de fer du Tössthal et du Sihlthal entre eux et avec les chemins de fer de la Suisse centrale et occidentale, du 1<sup>er</sup> janvier 1900.* Complément.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 1902, le chiffre 5 de la nomenclature des articles, figurant dans le tarif exceptionnel précité, recevra la nouvelle rédaction suivante :

« 5. Bois débités, même rabotés et bouvetés :

a. carrés, tels que : poutres, chevrons, lattes, liteaux, plinthes ;

- b. méplats, tels que: madriers, ais, planches, ainsi que planchettes (aussi pour boîtes à cigares);
- c. lattes, frises et baguettes pour parquet (à l'exception des objets de parqueterie et des ouvrages grossiers de menuiserie rangés au tarif spécial II); »

Berne, le 29 avril 1902.

Au nom des administrations intéressées:

**Direction générale des chemins de fer fédéraux.**

### B. Service avec l'étranger.

315. ( $\frac{1.8}{0.2}$ ) *II<sup>me</sup> partie, livret 1 des tarifs des marchandises austro-hongrois—suisses, du 1<sup>er</sup> janvier 1900. Complément du tarif exceptionnel n<sup>o</sup> XXVII (pierres à paver).*

A partir du 15 mai 1902, Arbon, station des chemins de fer fédéraux, sera introduit, avec les taxes ci-après, dans le tarif exceptionnel sus-mentionné:

De ou pour	Dornbirn Schwarzach.	Hohenems.
	Wagons complets de 10,000 kg.	
	Par 100 kg. en centimes.	
Arbon . . . . .	31	35

Berne, le 29 avril 1902.

**Direction générale des chemins de fer fédéraux.**

316. ( $\frac{1.8}{0.2}$ ) *II<sup>me</sup> partie, livret 3 des tarifs des marchandises bava-  
rois-suisses, du 1<sup>er</sup> janvier 1900. Additions.*

A partir du 15 mai 1902, les stations de *Bern-Weissenbühl* et *Interlaken Bahnhof* seront introduites, avec les taxes ci-après, dans le tarif exceptionnel n<sup>o</sup> 7 pour bière en fûts renfermé dans le livret précité:

Des stations ci-après aux stations ci-contre.	Bern-Weissenbühl.		Interlaken Bahnhof.	
	a	b	a	b
Taxes par 100 kg. en cts.				
Augsburg . . . . .	332	314	385	367
Bamberg . . . . .	440	409	493	462
Erlangen . . . . .	418	391	471	444
Kempten . . . . .	300	285	353	338
Kulmbach . . . . .	478	443	531	496
München Centralbahnhof . . . . .	356	335	409	388
München Ostbahnhof . . . . .	360	338	413	391
Nürnberg Centralbahnhof . . . . .	403	378	456	431
Nürnberg Nordbahnhof . . . . .	410	384	463	437
Nürnberg Nordostbahnhof . . . . .	408	382	461	435
Nürnberg Rangierbahnhof . . . . .	403	378	456	431

Berne, le 29 avril 1902.

Au nom des administrations intéressées :

**Direction générale des chemins de fer fédéraux.**

**317. ( $\frac{1}{6}$ )** *II<sup>me</sup> partie, livret II B des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisses, du 1<sup>er</sup> septembre 1900.*  
Addition.

La station de *Gandringen* des chemins de fer en Alsace-Lorraine est reprise, pour le 15 mai 1902, dans le tarif exceptionnel n° 7 pour ciment du livret précité.

Les taxes directes pour *Gandringen* sont celles pour *Heming* aux pages 81 et suivantes du livret II B, augmentées de 22 cts. par 100 kg.

Berne, le 29 avril 1902.

**Direction générale des chemins de fer fédéraux.**

**318. ( $\frac{1}{6}$ )** *Tarif spécial commun international d'exportation P V n° 414 pour machines et mécaniques et pièces de machines et de mécaniques Nord de la France—Bâle, du 20 avril 1901.*  
Nouvelle édition.

Une nouvelle édition du tarif précité entrera en vigueur le 15 mai 1902. Elle annule et remplace celle du 20 avril 1901. La station de *Donau* est introduite dans cette nouvelle édition.

Berne, le 25 avril 1902.

**Direction du Jura-Simplon.**

319. ( $\frac{1,8}{0,2}$ ) *Tarif spécial commun international d'exportation P V n° 414 pour le transport de produits métallurgiques de Villerupt-Micheville, Mont-St. Martin, Homécourt-Joeuf, Pont-à-Mousson et Pompey à destination de certaines stations J S, S B B, E B, S T B, V S B, G B, Sihl T B, O e B B, T T B et F M, ainsi qu'à destination de Chiasso-transit et Pino-transit via Belfort-Delle ou Petit-Croix, du 1<sup>er</sup> avril 1900.*  
 1<sup>er</sup> supplément.

Le 15 mai 1902, un 1<sup>er</sup> supplément au tarif précité entrera en vigueur. Moyennant ce supplément, la station française de *Neuves-Maisons* (halte) est introduite dans le dit tarif avec les prix qui y sont prévus pour les envois en provenance de Pompey.

Berne, le 22 avril 1902.

Direction du Jura-Simplon.

### C. Service de transit.

320. ( $\frac{1,8}{0,2}$ ) *III<sup>me</sup> partie, livret 1 des tarifs des marchandises austro-hongrois—français, du 1<sup>er</sup> avril 1902. Introduction de nouvelles taxes pour pâte de bois chimique (cellulose) dès Hopfgarten à certaines stations des chemins de l'Est français.*

Les taxes ci-après entreront en vigueur le 15 mai 1902 pour le transport de pâte de bois chimique (cellulose) en feuilles ou en tables perforées de façon qu'elles ne puissent plus servir comme papier ou carton, expédiée par wagons complets d'au moins 10,000 kg. ou payant pour ce poids :

De Hopfgarten à	Frs. par 1000 kg.	De Hopfgarten à	Frs. par 1000 kg.
Autet . . . . .	23. 45	Lépanges . . . . .	24. 00
Bar-sur-Aube . . . . .	26. 05	Montereauro loco et transit . . . . .	29. 15
Bar-sur-Seine . . . . .	27. 00	Nogent-le-Perreux-Bry (Ver-	
Belfort . . . . .	19. 70	bindung) . . . . .	28. 45
Chatillon-sur-Seine . . . . .	26. 35	Noisy-le-Sec transit . . . . .	30. 25
Coulommiers . . . . .	29. 45	Paris (douane) . . . . .	30. 45
Docelles-Chéniménil . . . . .	23. 85	Paris (Reuilly) . . . . .	30. 45
Epinal . . . . .	23. 60	Port-d'Atelier-Amance . . . . .	23. 00
Gray . . . . .	23. 80	Saint-Siméon . . . . .	29. 20
Jouy-sur-Morin-le-Marais . . . . .	29. 10	Sens (Lyon) transit . . . . .	28. 55
Langres (Marne) . . . . .	24. 45	Troyes . . . . .	27. 15

Berne, le 29 avril 1902.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

321. (18<sup>8</sup>/<sub>2</sub>) II<sup>me</sup> partie, livret 1 des tarifs des marchandises austro-hongrois — français, du 1<sup>er</sup> avril 1902.

Feuille rectificative.

Une feuille rectificative au tarif précité a paru.

Berne, le 29 avril 1902.

**Direction générale des chemins de fer fédéraux.**

Communications tirées de feuilles d'avis étrangères.

*Taxes pour le transport de foin et de paille.* A partir du 25 avril 1902 jusqu'à nouvel avis, au plus tard jusqu'au 31 décembre 1902, les taxes ci-après seront accordées pour le transport de foin et de paille par wagons complets d'au moins 10,000 kg. :

De	à	Centimes par 100 kg.
Kis-Terenne transit	{ Lindau transit	{ 280
»	Bregenz »	{ 275
»	Buchs »	282
Kötegyán transit	St. Margrethen »	317
»	Bregenz »	312
»	Buchs »	319
»	St. Margrethen »	

*Österr. Verordnungsbl. f. Eisenb. und Schifffahrt*, n° 44, du 19 avril 1902.

## Communications du département des chemins de fer.

### 1. Approbation de tarifs et de conditions de transport.

Approuvé, le 25 avril 1902 :

203. Modification du chiffre 2 sous Genève de l'appendice du règlement concernant le transport d'indigents indigènes sur les entreprises de transport suisses.

Approuvés, le 28 avril 1902 :

204. Tarif du chemin de fer routier électrique Bremgarten-Dietikon pour le transport de voyageurs, de bagages, d'animaux vivants et de marchandises, sous réserve.

205. Projet de prescriptions de transport (règlement) pour le chemin de fer routier électrique Bremgarten-Dietikon, sous réserves.

Approuvés, le 29 avril 1902 :

206. Admission des stations de Bern-Weissenbühl et Interlaken-Bahnhof dans le tarif exceptionnel n° 7 pour bière de la partie II, livret 3 des tarifs des marchandises bava-rois-suissees.

207. Déplacement de diverses limites de taxes dans le tarif des chemins de fer routiers du canton de Bâle-Ville, sous réserve.

208. Surtaxes de I<sup>re</sup> et II<sup>me</sup> classe pour l'utilisation des wagons-lits sur le parcours Zurich-Munich.

209. Taxe pour billets de dimanche et de jours de fête du chemin de fer du Birsigthal, sous réserve.

210. Admission de la station de Gandringen dans le tarif exceptionnel n° 7 pour ciment de la partie II, livret II B des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisse.

211. Complément du tarif exceptionnel n° XXVII pour pavés dans la partie II, livret 1, des tarifs des marchandises austro-hongrois—suisse.

212. Admission de nouvelles taxes pour pâte de bois cellulaire (cellulose) pour la station de Hopfgarten, dans la partie II, livret 1, des tarifs des marchandises austro-hongrois—français.

213. Modification des distances pour le trafic avec Bülach dans le tarif interne des voyageurs et des bagages de l'ancien Nord-Est suisse, sous réserve.

214. Taxes exceptionnelles pour huile de ricin par wagons complets de 10,000 kg. de Genève-transit (Marseille) à Augsburg, Helmbrecht et Münchberg.

215. Modification et complément de la liste des marchandises dans le tarif exceptionnel pour bois dans le trafic direct de l'ancien Nord-Est suisse (y compris le chemin de fer du Bötztberg), du T T B et du Sihl T B, entre eux et avec la Suisse centrale et occidentale.

216. II<sup>me</sup> projet d'un tarif pour le transport de voyageurs, de bagages, de marchandises et d'animaux vivants dans le trafic interne des chemins de fer régionaux électriques du Jorat en ce qui concerne les prescriptions et taxes pour le transport de voyageurs, de bagages et marchandises par expéditions partielles.

---

## 2. Communications diverses.

**Service international des voyageurs et des bagages.** Le Conseil fédéral suisse, dans sa séance du 24 avril 1902, a approuvé, avec réserve, les prescriptions réglementaires contenues dans le projet d'une nouvelle édition du tarif des voyageurs et des bagages pour le trafic nord-ouest-allemand—rhénan—suisse.

---



## Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1902
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.04.1902
Date	
Data	
Seite	1030-1036
Page	
Pagina	
Ref. No	10 074 960

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.